



Mars 2020

## Newsletter SRS-CSPCP Conseil suisse de présentation des comptes publics

Mesdames, Messieurs,  
Chères Collègues et chers Collègues,

Le MCH2 vit et se développe. Plusieurs nouveautés vous attendent sur le site du Conseil suisse de présentation des comptes publics ([www.srs-cspcp.ch](http://www.srs-cspcp.ch)) :

**Imputations internes.** Le plan comptable propose les groupes de comptes 39 et 49 pour enregistrer des imputations internes. Toutefois, le manuel MCH2 ne donne aucune explication sur la raison d'être de ces comptes ou sur la manière de les utiliser. Pour combler cette lacune, le SRS-CSPCP a élaboré un complément à la Recommandation 03. Ce complément explique pourquoi et comment répartir les charges et revenus entre unités administratives appartenant à une même collectivité publique.

**Vente d'actifs et transferts entre patrimoines.** Une des spécificités du modèle comptable des collectivités publiques suisses est de distinguer entre actifs appartenant au patrimoine administratif et actifs appartenant au patrimoine financier. Toutefois, le Manuel MCH2 n'offre pas d'explications sur la manière de transférer un actif d'un patrimoine à l'autre, par exemple pour l'affecter à la fourniture d'une prestation publique ou dans la perspective d'une vente. Ce nouveau complément à la Recommandation 11 remédie à cette lacune.

**Clôture du compte des investissements.** Le compte des investissements est également une spécificité du modèle comptable des collectivités publiques suisses. Cependant, le Manuel MCH2 n'explique pas comment procéder à son bouclage. Pour combler cette lacune, le SRS-CSPCP a élaboré un nouveau complément à la Recommandation 10.

**Plan comptable et classification fonctionnelle – Mise à jour.** Le plan comptable et la classification fonctionnelle ont bénéficié de quelques retouches au début de cette année 2020. Ces retouches sont mises en évidence dans la toute dernière version du plan à votre disposition sur le site internet du SRS-CSPCP.

**Redevance en matière de radio et télévision payée par une collectivité – FAQ.** Depuis le 1er janvier 2019, la Confédération perçoit une redevance en matière de radio et télévision selon une nouvelle formule. Cette redevance est due indépendamment de la possession ou non d'un appareil permettant la réception de programmes radio et télévision. La « Foire aux questions » vous indique comment ce nouvel impôt doit être comptabilisé par votre collectivité qui doit s'en acquitter.

**Questions de détails – FAQ.** Le SRS-CSPCP est souvent sollicité au sujet de questions de détails relevant de l'utilisation du plan comptable et de la classification fonctionnelle. L'ensemble des réponses aux questions posées jusqu'à fin 2019 est à votre disposition sous forme de tableau Excel®. Grâce à des filtres, vous pouvez facilement rechercher les éléments qui vous intéressent.

**Consultations IPSAS – Prises de position de la Suisse.** Conformément à sa mission, le SRS-CSPCP a pris position – au nom de l'ensemble des collectivités publiques suisses – sur chacune des consultations lancées en 2019 par le Comité IPSAS formulant les normes comptables internationales pour le secteur public (*IPSASB International Public Sector Accounting Standards Board*). Ces prises de positions sont à votre disposition sur le site internet du SRS-CSPCP.

**Application du MCH2 – État de situation.** Le SRS-CSPCP s'informe régulièrement sur les modalités d'application du MCH2 dans les cantons et leurs communes. Vous trouverez sur le site internet du SRS-CSPCP une synthèse de ces constats.

**Rapport d'activités 2019.** La rétrospective du travail accompli par le SRS-CSPCP en 2019 est maintenant en ligne.

**Développements attendus du MCH2** : Le programme de travail du SRS-CSPCP comprend en ce moment divers objets.

Un complément à la Recommandation 13 traitant de la vision consolidée doit permettre de résoudre les problèmes de mise en œuvre de cette recommandation.

La « Foire aux questions FAQ » devrait encore s'enrichir, notamment pour indiquer comment (a) comptabiliser la variation de la valeur d'un terrain appartenant à une collectivité lorsque ce terrain change de zone d'affectation, (b) comment présenter comptablement la participation d'une collectivité publique dans une société simple et (c) comment faire la distinction entre les amortissements planifiés, non planifiés et supplémentaires.

Par ailleurs, le SRS-CSPCP poursuit ses réflexions pour proposer une distinction cohérente entre dédommagements, contributions et charges d'exploitation.

Nous vous tiendrons informé-e-s de ces divers développements dans la prochaine Newsletter !

Toute l'actualité du MCH2 se trouve en permanence sur le site web du SRS-CSPCP. Prenez la peine de le consulter !  
Avec nos meilleurs messages

Au nom du Conseil suisse de présentation des comptes publics  
Nils Soguel, directeur  
Evelyn Munier, secrétaire

[www.srs-cspcp.ch](http://www.srs-cspcp.ch)